

CHAPITRE G

CHOIX JUSTIFIES DU PROJET

Sommaire

I. PREAMBULE	309
II. CHOIX JUSTIFIANT LA REOUVERTURE DU SITE	310
II.1. PRESENCE D'UN GISEMENT VALORISABLE	310
II.2. INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES LIMITES	310
II.3. CONTEXTE LOCAL FAVORABLE	310
II.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL NATUREL	311
II.5. INTERETS ECONOMIQUE ET SOCIAL	312

I. PREAMBULE

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de Trévadoret a été établi en prenant en compte :

- ⇒ les critères géologiques : existence d'un gisement valorisable reconnu,
- ⇒ les critères locaux : situation géographique, foncière, occupation des sols, urbanisme,
- ⇒ le contexte environnemental naturel,
- ⇒ les perspectives et les besoins du marché,
- ⇒ les schémas et les plans existants, tel que le schéma départemental des carrières, le SDAGE Loire-Bretagne...

La décision d'entreprendre et d'étendre l'exploitation d'un gisement s'établit donc en fonction des paramètres géologiques, des contextes technico-économique et environnementaux. La conciliation parfaite de l'ensemble de ces paramètres est très souvent difficile à obtenir. Le choix du projet s'établit donc en fonction de la prédominance d'un ou de plusieurs de ces critères, en adaptant par des mesures d'évitement, de réduction, de limitation ou de compensation, le projet ainsi défini. Ce chapitre décrit donc les étapes définissant le choix du site.

L'exploitation du granite de la carrière de Trévadoret, sur la commune de Cruguel, a initialement été autorisée au début des années 80 pour une durée de 30 ans. L'extraction y était modeste puisque l'ancien exploitant extrayait au maximum 12 000 t de granite par an afin de produire de la pierre de taille.

Bien qu'autorisée jusqu'en mars 2012, l'extraction du granite du site de Trévadoret a été stoppée, il y a une quinzaine d'année. La présente demande d'autorisation concerne le renouvellement et l'extension de la carrière de Trévadoret par un nouvel exploitant, la société MATERIAUX DE L'OUST. A terme, cette exploitation permettra notamment la remise en état et la sécurisation du site, aujourd'hui à l'abandon.

II. CHOIX JUSTIFIANT LA REOUVERTURE DU SITE

II.1. PRESENCE D'UN GISEMENT VALORISABLE

La Carrière de Trévadoret est localisée sur le flanc Nord du massif granitique de Lizio, mis en place durant l'orogénèse hercynienne, au sein des schistes briovériens préexistants.

La carrière de Trévadoret exploitera ce granite qui se présente, lorsqu'il est sain, sous la forme d'une roche grenue massive et isotrope, de couleur grise, à grains fins à moyens.

L'exploitation du site, autorisée initialement jusqu'en mars 2012, a montré un gisement de bonne à très bonne qualité, sur l'ensemble des paliers hors découverte.

L'extraction et le traitement de ce matériau noble permettront à la société MATERIAUX DE L'OUST de satisfaire les exigences quantitatives et qualitatives des chantiers locaux pour les années à venir.

Par ailleurs, la réouverture de ce site permettra une gestion optimale des ressources naturelles existantes pour la production de granulats. Cette préconisation est notamment traduite dans les orientations fixées par le schéma départemental des carrières.

Ainsi, la réouverture de la carrière de Trévadoret permettra d'éviter de recourir à la nécessité d'ouvrir un nouveau site susceptible de répondre à la demande locale en matériaux.

II.2. INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES LIMITES

La carrière de Trévadoret comprendra :

- Une pelle et une chargeuse ;
- Une installation mobile de transformation, présente par campagne sur le site ;
- Un bungalow de chantier pour le personnel du site.

Le projet de la société MATERIAUX DE L'OUST ne nécessitera ainsi que peu d'équipements pour son fonctionnement. Ce petit site, de taille limitée, ne demandera pas de gros investissements économiques et sera peu générateur d'impacts sur son environnement.

II.3. CONTEXTE LOCAL FAVORABLE

⇒ SITUATION DU PROJET

Le site de Trévadoret est implanté dans un contexte favorable du fait :

- Du caractère rural (habitat dispersé) du secteur ;
- De la localisation du site par rapport au réseau routier : à proximité de la RD n°126 (axe Josselin-Vannes) qui permet de rejoindre depuis Josselin, au Nord, les agglomérations de Locminé et Ploërmel, et Malestroit depuis Plumelec, au Sud ;
- De l'absence de zonage de protection ou d'inventaire du milieu naturel dans le secteur de Cruguel ;
- De l'absence de contraintes fortes (telles que le passage de réseaux de gaz et/ou de canalisations AEP, ...) sur l'emprise du site ;
- De l'absence de zones à fort attrait touristique dans le secteur du projet.

⇒ **ASPECT FONCIER**

La société MATERIAUX DE L'OUST dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains de la carrière. Les attestations de maîtrise foncière sont jointes à la demande administrative (Cf. Partie 1 – Annexes 3).

⇒ **OCCUPATION DES SOLS**

L'emprise du projet est principalement occupée par des prairies pâturées d'une faible valeur faunistique et floristique, et par des terrains peu ou pas végétalisés en périphérie desquels se développent des fourrés d'ajoncs d'Europe, résultant de la recolonisation naturelle de terrains anciennement exploités.

⇒ **URBANISME**

La commune de Cruguel dispose d'une carte communale. À ce titre, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique sur le territoire de la commune. Ce dernier autorise les carrières.

⇒ **REMISE EN ETAT**

L'exploitation sur le site de Trévadoret a débuté au début des années 1980 et s'est arrêtée il y a une quinzaine d'année. De ce fait, le site n'a pas été réaménagé (présence de blocs éparpillés, recolonisation naturelle des terrains anciennement défrichés).

La réouverture du site par un nouvel exploitant, la société MATERIAUX DE L'OUST, permettra d'une part de sécuriser le site (mise en place d'une clôture et de merlons en périphérie du site...) mais également de le réaménager (sécurisation des fronts, remise en état des terrains exploités).

II.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL NATUREL : ABSENCE D'ESPACES NATURELS DE PROTECTION OU D'INVENTAIRE

⇒ **OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION REGLEMENTAIRE**

CRITERES RETENUS	LE PROJET CONCERNE-T-IL ?
Réserve naturelle régionale ou nationale	NON
Arrêté de protection de biotope (loi de 1976)	NON
Forêt de protection	NON
Réserve interministérielle de chasse	NON
Zone d'intervention foncière	NON
Natura 2000 (ZPS, ZSC et SIC)	NON
Zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar)	NON
Parc Naturel Régional	NON

⇒ **OUTILS DE CONNAISSANCE OU D'INVENTAIRE PATRIMONIAL**

CRITERES RETENUS	LE PROJET CONCERNE-T-IL ?
ZNIEFF DE TYPES 1 ET 2	NON
ZICO	NON
CORRIDOR ECOLOGIQUE (INVENTAIRE)	NON

Le projet n'est inclus dans aucun zonage de protection ou d'inventaire du milieu naturel.

II.5. INTERETS ECONOMIQUE ET SOCIAL

Il existe incontestablement un besoin en matériaux de viabilité, produits élaborés à l'aide de roches dures, cohérentes à grain fin. Ces besoins représentent environ 7 tonnes/habitant/an de granulats dont l'essentiel ne supporte pas un transfert à une distance supérieure à 50 km.

C'est ainsi qu'est définie la zone de chalandise d'une carrière de roche dure aux objectifs locaux.

La situation géographique de la Carrière de Trévadoret permet d'alimenter en matériaux les agglomérations de :

- ⇒ Vannes,
- ⇒ Josselin,
- ⇒ Malestroit,
- ⇒ Locminé,
- ⇒ Ploërmel.

Toutes sont situées à moins de 30 km du site de Trévadoret.

En outre, les activités d'extraction et de traitement des matériaux réalisées sur le site de Trévadoret permettront également de répondre :

- ⇒ aux besoins des collectivités du département,
- ⇒ aux besoins des communes limitrophes,
- ⇒ aux besoins des principales agglomérations du secteur,
- ⇒ aux besoins des entreprises locales de bâtiment et travaux publics,
- ⇒ aux besoins des centrales à béton,
- ⇒ aux besoins de la clientèle privée.

Enfin, cette activité générera 2 emplois directs sur le site, mais également d'autres emplois indirects (transports, services, fournisseurs, entretien...) et secondaires (alimentation et activité de transformation : béton, enrobé...).